

AVIS PUBLIC

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 399 RELATIF À LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES POUR TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE SON TERRITOIRE, À L'EXCEPTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS – ADOPTION

Lors de son assemblée ordinaire tenue le 18 août 2021, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 399 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 25 AOÛT 2021.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière